

CONSTAT D'ÉCHEC DES NÉGOCIATIONS DE RUPTURE CONVENTIONNELLE

Entre les soussignés :

LA SOCIÉTÉ:

Située à :

Représentée par :

En sa qualité de :

Ci-après dénommée «**l'Employeur**»,

D'UNE PART,

ET

LE/LA SALARIÉ(E):

Demeurant à :

Ci-après dénommé(e) «**le Salarié**»,

D'AUTRE PART,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Les parties se sont réuni(e)s le _____, en présence de _____, dans le cadre d'un entretien prévu par les articles L. 1237-11 et suivants du code du travail, visant à négocier les termes d'une éventuelle rupture conventionnelle du contrat de travail les liant.

Au terme de cet entretien, et malgré une discussion approfondie, **les parties constatent par la présente qu'elles n'ont pu parvenir à un accord sur les conditions d'une rupture conventionnelle.**

En conséquence, le contrat de travail de _____ demeure en vigueur selon ses termes actuels.

Les parties s'astreignent, dès à présent et pour l'avenir, à une totale confidentialité sur le contenu des discussions, des propositions échangées et de toute information évoquée au cours de cet entretien. Ces éléments ne pourront en aucun cas être invoqués dans le cadre d'un éventuel contentieux ultérieur et ne pourront être communiqués à quelque tiers que ce soit.

Fait en deux exemplaires originaux, à _____, le _____.

Pour l'Employeur,

Pour le Salarié,

Lu et approuvé,

Pour la Société